



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de février à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 23 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Geneviève CARPE
Madame Mylène BENOLIEL
Madame Sabrina ABCHICHE
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER
Madame Marie-Hélène FORHAN
Madame Asma ASHRAF
Monsieur Gheorghe NUNU

Excusé(e)s :

Madame Sophie AMAR
Madame Nicole LEANDRI
Madame Josiane ALIX

Absent(e)s :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 23 février 2024

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS









du Jeudi 29 février 2024

Monsieur Laurent JEANNE,
Maire et Président du CCAS

Signature :

Membres élus par le Conseil municipal :

Membres nommés par arrêtés du Maire :

Membres	SIGNATURE	Membres	SIGNATURE
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ Adjointe action sociale, CCAS, Intergénérationnel		Madame Asma ASHRAF Femmes relais médiatrices interculturelles	
Madame Geneviève CARPE Adjointe Santé et prévention		Madame Josiane ALIX Forum du temps libre	Excusée
Madame Mylène BENOUIEL Conseillère Municipale		Madame Nicole LEANDRI Forum du temps libre	Excusée (pouvoir donné à Mme Forhan)
Madame Sabrina ABCHICHE Adjointe petite enfance et droits des femmes		Madame Marie-Hélène FORHAN Secours catholique	
Madame Sophie AMAR Adjointe finances et marchés publics	Excusée (pouvoir donné à Mme Benouiel)	Monsieur Gheorghe NUNU APF France Handicap	
Monsieur Mamadou SY Conseiller municipal	Absent	Monsieur Jean Pierre MEUNIER Union Locale des retraités (CFDT) de Champigny	

ADMINISTRATION/INVITÉS / AUDITIONNÉS / OBSERVATEURS / SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Noms	SIGNATURE	Noms	SIGNATURE
Madame Juliette BIBARD Directrice de la solidarité		Monsieur Alain RAIMBAULT DGA	
Monsieur Nicolas MONTEIL Directeur adjoint du CCAS		Madame Amélie BRECHETEAU Cheffe du Service des aides facultatives	Excusée
Madame Sylvie GARCIA Cheffe du service du maintien de l'autonomie à Domicile		Madame Sandie GONON Chargée de mission inclusion Handicap	Excusée
Madame Isabelle PIGNOT Cheffe du Service des aides légales	Excusée	Madame Lilia GUIZANI Cheffe du service de l'EHPAD	Excusée
Madame Delphine GAUTIER Assistante de Direction			

P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 février 2024

Ouverture de la séance à 14h35. Emargement réalisé, 2 pouvoirs donnés. Le quorum est atteint (9 présents / 3 excusés / 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE ou Madame MUSSOTTE-GUEDJ et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 18 janvier 2024, soumis à validation, est **approuvé à l'unanimité** (sous réserve d'une correction en page 5 quant au nombre de votes exprimés portant sur le Point N° 3 de l'ordre du jour).

- **Point n°1 : Budgets primitifs 2024 et approbation du tableau des effectifs**

Monsieur JEANNE rappelle l'importance du vote des budgets pour cette année 2024, qui est marquée par l'inflation et le maintien de coûts élevés pour les fluides.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ, invitée à prendre la parole, remercie la direction du CCAS pour le travail effectué dans le cadre de la préparation budgétaire et rappelle les termes du rapport. Elle souligne la volonté municipale d'adapter les budgets aux évolutions des missions. Elle évoque notamment les aides sociales facultatives du CCAS, qui correspondent à un dispositif d'accompagnement des campinois. Ces aides répondent à des critères prédéfinis sans faire pour autant l'objet d'une attribution systématique. Elle rappelle les actions menées par la référente sociale des résidences autonomie en matière d'accès au droit ainsi que le financement partiel du poste via le forfait autonomie versé par le Département. Concernant l'EHPAD, elle indique qu'il est prévu une augmentation des recettes du fait d'un taux d'occupation plus important qu'en 2023.

Monsieur MEUNIER souhaite des précisions quant à la participation de 14 000 € liée au poste de Conseiller Numérique France Service.

Madame BIBARD rappelle que le recrutement pour remplacer la conseillère numérique n'est pas encore finalisé. Le processus de recrutement apparaît relativement compliqué. En effet, il a fallu dans un premier temps clôturer auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le dossier de l'agent qui a quitté la collectivité à l'automne. Le CCAS vise une prise de poste en cours d'année. En outre, elle souligne que le dispositif proposé par l'ANCT est très intéressant puisqu'il propose une formation initiale de 3 mois.

Monsieur MONTEIL indique que cette somme correspond à la subvention pour une année et non pas pour la durée entière du contrat.

Monsieur Meunier s'interroge par rapport au périmètre pour l'année 2024 du budget annexe des aides à domicile compte tenu des évolutions en cours et du changement d'activité prévu. Monsieur MONTEIL l'informe que le portage de repas à domicile sera porté tout au long de l'année 2024 par le budget annexe des aides à domicile, qui aura ensuite vocation à disparaître. Par ailleurs, il est prévu que le budget principal porte en 2025 l'activité de portage de repas à domicile.

Monsieur MEUNIER souhaite en outre des explications par rapport à la baisse prévue de 10% de recettes liée à la restauration des résidences autonomie. Monsieur MONTEIL indique qu'il s'agit d'une estimation calculée sur la base du réalisé au 1^{er} semestre 2023. Il souligne que la fréquentation de la restauration des résidences a significativement augmenté à l'automne. Cette évolution fait suite au nouvel aménagement de la salle de restauration et aux dernières admissions. Dans ces conditions, il conviendra vraisemblablement de revoir en cours d'année les prévisions de recettes et de dépenses afférentes.

Monsieur MEUNIER souhaite savoir si le service Séniors disposera d'un budget spécifique. Madame BIBARD précise que l'ensemble du pôle de veille sociale, les initiatives, le portage de repas et la téléassistance seront sur le Budget Principal.

Monsieur JEANNE soumet au vote les délibérations et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°2 : Journée européenne de la solidarité intergénérationnelle – 29 avril 2024**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ, invitée à prendre la parole, rappelle les termes du rapport. Elle indique qu'il s'agit du renouvellement d'une action menée en 2023 et que la délibération soumise au conseil d'administration permettra la prise en charge des dépenses afférentes ainsi que l'inscription des recettes éventuelles qui découleraient de l'action.

Madame BIBARD précise que les équipes des Résidences Autonomie et de l'EHPAD travaillent actuellement sur le programme des initiatives qui pourront être mises en place. Les administrateurs en seront informés dès que ce travail aura été finalisé.

Lors des échanges sur l'organisation de la journée du 29 avril 2024, Madame ABCHICHE revient sur les distributions des colis gourmands organisées en février. Elle souligne que l'initiative a rencontré un réel succès auprès des séniors campinois et que les distributions sont devenues des moments de convivialité qu'il convient de valoriser. Dans ce cadre, elle propose qu'un nouveau nom soit donné à l'initiative.

Madame BIBARD suggère que le Comité Consultatif Séniors soit sollicité pour proposer un nouveau nom. Madame GARCIA indique que le Service de Maintien à Domicile prévoit de réaliser un sondage auprès des personnes qui étaient inscrites à l'initiative et qui ne se sont pas présentées aux distributions afin de mieux cerner leurs attentes.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°3 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport, et précise que cette prime bénéficiera à 103 agents au sein du CCAS. Elle rappelle que les agents du CCAS bénéficieront du dispositif dans les mêmes conditions que ceux de la Ville.

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°4 : Augmentation des redevances de loyer dans les résidences autonomie à compter du 1er mars 2024**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Monsieur JEANNE souligne que les redevances de loyers au sein des Résidences Autonomie n'avaient pas été actualisées depuis 2019 alors que les coûts de fonctionnement supportés par la collectivité ont largement augmenté sur cette période. Dans ce cadre, il est proposé d'augmenter les redevances de loyer conformément à l'indice de référence (pour 2024), soit de 3,60%.

Madame BIBARD indique que le Conseil de Vie Sociale des Résidences Autonomie a été informé de cette augmentation des redevances de loyer.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°5 : Pour Information – Suivi du changement d'activité du service d'aide à domicile du CCAS de Champigny-sur-Marne et construction du partenariat autour de la mission de veille sociale**

Madame BIBARD invitée à prendre la parole, rappelle l'accompagnement mis en place. Les agents ont été reçus collectivement puis individuellement en lien avec la Direction des Ressources Humaines afin de :

- prendre en compte leurs parcours, leurs aptitudes et leurs centres d'intérêt;
- de programmer des « immersions » pour que les aides à domicile découvrent des services au sein desquels une nouvelle affectation leur est fléchée (ex : crèches, EHPAD, service restauration).

Elle précise également que dans le futur organigramme du service Séniors, 2 postes d'Intervenante de Vieille Sociale restent à pourvoir. En outre, sur les 3 cadres du Pôle Aide à Domicile, deux seront intégrées au sein du service Séniors et la troisième au sein du service de l'aide légale.

Actuellement, les cadres du Pôle Aide à Domicile continuent leurs missions habituelles auprès des usagers. Elles réalisent les visites à domicile pour accompagner à la mise en place du nouveau prestataire. A ce jour, 53 usagers ont déjà trouvé une solution alternative.

Madame BIBARD souligne que le CCAS crée ainsi les conditions pour que le changement d'intervenant se fasse dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, elle confirme à Monsieur NUNU que le travail autour du recensement des personnes isolées se poursuit. Dans ce cadre, les équipes sont en lien avec l'Espace Autonomie géré par le Département, en tant que de besoin.




Monsieur RAIMBAULT intervient en fin de séance pour présenter la **CANARVALCADE** prévue le 21 juillet prochain. Il s'agit de la principale manifestation organisée à l'occasion du passage de la flamme olympique à Champigny. Pour cet évènement, la Compagnie des Grandes Personnes va réaliser des marionnettes géantes qui défileront dans les rues de la ville. Tout un chacun peut prendre part à la préparation de cet évènement, notamment pour aider à la réalisation des marionnettes géantes ou de leurs costumes.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 15h40.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale



Laurent JEANNE

The stamp is circular with a blue border. The text inside the stamp reads: "VILLE DE CHAMPIGNY SUR MARNE" around the top edge, "Centre Communal d'Action Sociale" in the center, and "(94) ★" at the bottom.